



Semestriel  
Été

2022

11



# MURSMURS

Interface des pratiques de soins de santé en milieux fermés

## EDITO

La prison n'est pas un lieu de soin. Elle ne l'est pas, puisque ce n'est pas sa fonction. Pour autant, elle se doit (se devrait ?) d'apporter une aide médicale à ceux et celles qui en ont besoin.

Mais au-delà de la sphère curative, quel est l'impact de l'incarcération sur la santé des personnes détenues ?

La prison a des effets délétères. Ceci n'est plus à démontrer. L'incarcération impacte tous les déterminants sociaux de la santé (parmi lesquels celui du logement et de l'environnement) et renforce les inégalités. « *Il est pourtant notoire que le bâti affecte le vécu et la santé des personnes incarcérées. De nombreux travaux, principalement depuis les années 2000, ont souligné le caractère déshumanisant de l'environnement matériel sur l'expérience de la détention* » explique l'anthropologue Delphine Pouppez (pages 4 et 5).

La prison ne réinsère pas, ou trop peu. Et pourtant, malgré les constats, l'illusion perdure. Alors les politiques agissent : « *Accroître la capacité de l'infrastructure existante et l'adapter aux conditions modernes de détention* », tels sont les objectifs les Masterplans prison qui se succèdent. Or les conditions modernes ne remettent pas en question « *la volonté de maintenir le contrôle sur l'individu enfermé. Si le contrôle a traditionnellement été présenté comme un moyen – pour éviter la fuite ou l'agression, pour permettre l'expiation, ou pour transformer –, il est surtout une fin en soi* » nous dit le chercheur David Scheer dans son article en page 6.

Parce qu'I.Care se concentre sur la santé globale des personnes privées de liberté, à l'aide de contributions externes, nous consacrons le dossier de ce numéro à la question de l'architecture et de l'organisation des établissements. Certain-es, souvent loin du vécu de la détention, conçoivent les établissements, d'autres y vivent ou y travaillent... Et manifestement, les conceptions actuelles ne tiennent pas compte des études menées sur le sujet.

Le complexe pénitentiaire de Haren est sorti de terre. Il suffit de traverser les ailes des établissements bruxellois actuels pour comprendre que ce lieu est synonyme de toutes les promesses mais aussi de craintes. Nous avons profité de journées tests à Haren qui nécessitaient des « *cobayes* » pour s'immiscer quelques heures dans le futur quotidien des personnes détenues. Quelques un-es de l'équipe ont eu l'occasion de passer un temps long en cellule. Illusoire privation de liberté, certes, mais nous avons approché le potentiel vécu. Et au-delà des aspects modernes, de la propreté, des murs colorés, il est évident que tous les aspects des « *forteresses modernes* » comme les nomme David Scheer, y sont bien présents. Les cellules ne sont pas suffisamment pensées pour y vivre, mais bien pour assurer la surveillance et la sécurité.

Un changement de paradigme ne semble pas être pour demain. Il paraît que c'est une des « *prisons du futur* ». Ce futur est à l'image de la conscience écologique. Un peu de *greenwashing* et on y verra que du feu.

Bonne lecture !  
Vinciane Saliez

Dans le cadre de ses écrits, I.Care a recours à l'écriture inclusive. Toutefois, en raison de certaines contraintes (et notamment de maquette), cela ne nous est pas toujours possible. Merci de votre compréhension.



2

ACCOMPAGNER LES  
USAGERS DE DROGUES  
EN PRISON



4

DOSSIER  
NOUVELLES PRISONS,  
LA GRANDE  
ILLUSION ?



11

BILLETS DE  
RAPPORT

12



14



15

LITTÉRATIE EN  
SANTÉ EN PRISON



# Accompagner les usagers de drogue en prison : retour sur quatre ans d'existence du projet Drugs.Lab



MÉLODIE FORNASIER, LEONITA KABASHI, VANESSA TANNOURY ET NAYEEM JAFFER - I.CARE ASBL

La prison de Saint-Gilles, à l'instar d'autres établissements pénitentiaires, est caractérisée par la présence d'un public consommateur de multiples substances (héroïne, cocaïne, médicaments, cannabis...). S'il est établi que les drogues circulent en prison, la prévention de leur consommation ainsi que leur prise en charge restent cependant très limitée en milieu pénitentiaire.

de réfléchir à la mise en place d'un « après » la prison, perspective qui ne semble pas toujours connectée à la réalité de certaines personnes que nous rencontrons. Finalement, tout comme les autres professionnel·les de l'établissement, c'est dans ces eaux troubles que les travailleur·ses d'I.Care sont amené·es à naviguer.

## Qu'est-ce que le projet Drugs.Lab ?

Consécutivement à un rapport du Centre fédéral d'expertise des soins de santé belge (KCE) et en préparation du futur transfert de compétences des soins de santé en prison, le SPF Santé publique a souhaité mettre un pied dans l'univers carcéral en mettant en place un projet pilote. Pour ce faire, il a mandaté trois asbl dans les trois régions belges (I.Care pour la région bruxelloise dans la prison de Saint-Gilles, la Fédito Wallonne dans la prison de Lantin en Wallonie et le CAD Limburg dans la prison flamande de Hasselt). Chacune d'entre elles est cependant confrontée à des réalités très différentes sur le terrain. Jusqu'à fin 2021, les asbl étaient accompagnées par une équipe de recherche de Gand – UGent.

C'est dans ce cadre qu'est né le projet-pilote Drugs.Lab en 2018, dont l'objectif est d'accompagner les personnes détenues usagères de drogues dans les éventuelles difficultés qu'elles rencontrent (au niveau des conséquences tant sur la santé physique que mentale) vis-à-vis de la consommation de produits psychotropes et d'assurer un soutien, principalement individuel. Ce projet est mis en œuvre via une équipe composée d'infirmier·es, de psychologues et d'un·e médecin.

Deux grandes orientations se sont développées au fil des ans. Premièrement, l'accompagnement des personnes sous traitement de substitution aux opiacés (TSO) et, deuxièmement, des personnes plus largement en prise avec un usage de drogues, que celui-ci soit encore actif en prison ou non. La demande de rencontre peut être directement formulée par la personne détenue ou bien passer par son réseau (le service médical de l'établissement, d'autres services externes, des acteur·rices de terrain, des proches, etc.), avec l'accord de la personne incarcérée.

Dans notre perspective, ce n'est pas forcément la consommation de drogues qui est envisagée comme problématique mais plutôt ses conséquences. Par exemple, lors des présentations devant le tribunal, la personne prévenue va subir une certaine pression sociale et judiciaire pour qu'elle se fasse aider mais celle-ci ne fait pas toujours la démarche de demande d'aide car elle ne considère pas sa consommation comme problématique. Ce qui lui pose problème, c'est surtout la réaction sociale autour de ce que la consommation de drogues a produit. Notre travail est alors de venir « problématiser » l'usage de drogues, d'éclairer ce que cet usage produit comme conséquences pour la personne. Cette problématisation peut aboutir à un besoin d'abstinence mais ce n'est pas toujours le cas.

Outre les rencontres individuelles, qui peuvent être multiples pour certaines personnes détenues, de nombreuses démarches sont réalisées : prises de contact avec d'autres structures pour mieux connaître la situation de la personne et mieux l'aider, réorientation vers d'autres services, etc. Une grande partie du travail s'articule donc autour de la collaboration avec d'autres structures, internes et externes à la prison.

## Un projet aux multiples spécificités

Une des particularités du travail au sein de ce projet est la temporalité dans laquelle s'inscrit le suivi mis en place en prison. En effet, celle-ci peut sembler tantôt étirée, tantôt raccourcie ; elle n'est pas sans lien avec le statut juridique des sujets incarcérés à Saint-Gilles.

La prison de Saint-Gilles étant une maison d'arrêt, y sont détenus principalement des hommes prévenus, c'est-à-dire dans l'attente de leur jugement. Ce statut a des conséquences très concrètes sur leur détention. Alors qu'ils n'ont pas été officiellement reconnus coupables, qu'ils sont fréquemment convoqués au tribunal et qu'ils n'ont aucune, ou qu'une très faible, visibilité sur la durée de leur incarcération, il leur est demandé



En 2021, ce sont 126

personnes qui ont pu être accompagnées par l'équipe de Drugs.Lab, constituée d'infirmier·es, médecin et psychologues.

Dans ce contexte, il nous semble primordial de construire ou de remobiliser le réseau psycho-médico-social de la personne incarcérée avec son aide. En effet, notre expérience de terrain démontre que, dans certaines situations, il est souhaitable que la personne détenue puisse bénéficier de multiples interlocuteur·rices, permettant la diversification des personnes ou structures auxquelles s'adresser. Aussi, une orientation vers un service externe qui accompagne les personnes en dehors des murs carcéraux peut être proposée.

La mise en œuvre de ce projet n'est toutefois pas toujours aisée. En effet, même si à l'origine le projet pilote Drugs.Lab était destiné à tous types de consommation et devait aussi s'implanter à Berkendael auprès des femmes incarcérées, le nombre de personnes détenues à Saint-Gilles, le turnover important (un séjour moyen est de 3 mois) et les difficultés à rencontrer et à accompagner les personnes (grèves et pénurie d'agent·es de surveillance pénitentiaire, manque de locaux disponibles afin de rencontrer les personnes, etc.) ne permettent malheureusement pas au projet d'atteindre l'ensemble des usagers de drogues. De plus, une partie des objectifs initiaux du projet n'ont pu être atteints en raison de la collaboration parfois difficile avec le service médical. Nous notons cependant avec satisfaction les efforts consentis ces derniers temps par la direction des soins de santé pénitentiaires de la DG-EPI dans le but de restaurer un dialogue et mettre en place certaines balises pour améliorer la collaboration. L'incertitude règne également quant aux modalités de mise en œuvre dans la future prison de Haren qui devrait ouvrir ses portes d'ici quelques mois (voir page 8 de ce numéro). Enfin, notre projet pourra être amené à évoluer si le transfert des soins de santé en prison vers la Santé publique est effectivement mis en œuvre – du moins partiellement – dans les mois à venir.



# Focus sur les personnes consommatrices d'héroïne et sur les traitements de substitution dans la prison de Saint-Gilles

## Qu'est-ce qu'un traitement de substitution ?

Les traitements de substitution (TSO) sont destinés aux personnes consommatrices d'héroïne : ils permettent une stabilisation, voire une diminution de la consommation, tout en prévenant les symptômes de sevrage. Les médicaments utilisés sont la méthadone et la Suboxone®. Il n'existe pas de traitement de substitution pour les autres substances consommées par les personnes que nous rencontrons au sein des prisons (cocaïne, cannabis, crack...).

La prise de méthadone quotidienne se fait par voie orale et sous forme liquide au sein de l'infirmerie de la prison. Chaque détenu est appelé à l'infirmerie tous les matins afin de recevoir le traitement. Il existe également une autre molécule utilisée : la Suboxone®. Ce traitement, sous forme de médicament, présente certains avantages pour la personne détenue car celui-ci est distribué en cellule. En n'ayant pas à se rendre quotidiennement au service médical, les personnes concernées sont moins stigmatisées et étiquetées comme consommatrices par les autres personnes détenues ainsi que par le personnel pénitentiaire.

Toutefois, la Suboxone® ne provoquant pas d'euphorie ou d'effet apaisant, certain-es usager-es en recherche de ces sensations peuvent être insatisfait-es et détourner l'usage de ce médicament en se l'injectant par voie veineuse, en le sniffant ou en le consommant avec d'autres substances, ce qui augmente considérablement les risques d'overdoses. Pour cette raison, une attention différenciée est portée par les infirmier-es du projet en fonction du type de TSO.

## Quelle prise en charge est proposée aux personnes consommatrices d'héroïne en détention ?

L'héroïne est une drogue à fort potentiel addictif qui appartient à la famille des opiacés. Une consommation régulière peut très vite amener à un état de dépendance. La personne consommatrice qui arrive en prison se retrouve alors face à une situation où l'arrêt de sa consommation peut être inévitable. En prison comme à l'extérieur, l'héroïne étant une drogue illicite, s'en procurer est toujours illégal. Si en obtenir en détention n'est pas forcément impossible, cela a un coût important.

Nous rencontrons différents profils de personnes consommatrices en prison : soit la personne détenue est déjà suivie à l'extérieur par son-a médecin généraliste ou par une association et bénéficie un traitement de substitution qu'elle continuera théoriquement au sein de la prison, soit elle se présente sans traitement prescrit au préalable et peut débuter alors un nouveau suivi. L'état de la dépendance au produit nécessitant une prise en charge médicale dès l'arrivée en centre de détention, on ne peut que déplorer que celle-ci ne soit pas systématique ou que celle-ci puisse prendre du temps.

Le protocole de la prison prévoit de débuter tout traitement de méthadone par une dose initiale de 20mg. Par la suite, en fonction des signes de manque ou de surdosage, le traitement est réadapté jusqu'à atteindre un « *palier confortable* » pour la personne consommatrice. Les travailleur-ses de terrain constatent que cette dose initiale doit généralement être revue à la hausse. Alors qu'une diminution du traitement substitutif se fait aisément, une demande d'augmentation est souvent plus difficile à mettre en place. En effet, les craintes de trafic ou de mésusage sont des préoccupations importantes pour le personnel médical de la prison, parfois au détriment d'un relatif bien-être psycho-médical de la personne détenue.

Une phase de stabilisation commence alors pendant laquelle le traitement est instauré durant un certain temps avant de diminuer progressivement les doses, semaine après semaine, en fonction de l'objectif établi au préalable avec la personne détenue. Cette diminution est toutefois loin d'être toujours souhaitable, surtout en cas de traitement par méthadone, au regard du taux de rechute en cas d'arrêt précoce (le taux de rechute est évalué entre 50 et 90 % pour un sevrage aux opiacés).

## Impact de l'incarcération pour une personne consommatrice

L'expérience clinique acquise au sein du projet Drugs.Lab nous permet de témoigner d'un large éventail de vécus émotionnels des personnes qui vivent la privation de liberté. Néanmoins, nous constatons que le sevrage brutal de substances psychotropes (drogues ou médicaments) lors de

l'entrée en prison confronte les sujets à des réactions émotionnelles qui méritent d'être soulignées.

Pour certaines personnes, la détention peut représenter un point d'arrêt dans une course d'usage de produits qui, pour diverses raisons, ne peut être limitée au sein de leur environnement habituel. Celles qui ont un long parcours de consommation sont souvent immergées dans un contexte de vie qui rend l'arrêt difficile. De plus, la saturation des services de la première ligne psycho-sociale, exacerbée par la crise sanitaire, ajoute à la rupture de liens sociaux une rupture des liens institutionnels.

Nous observons donc que la prison peut occuper auprès de certaines personnes la fonction « *d'impératif incontestable* ». Pour elles, la consommation perdure, les trafics et échanges sont fréquents. Ces questions constituent une cause de tensions, voire de violences, entre personnes détenues et la réponse de l'administration pénitentiaire est essentiellement sécuritaire, transposant à la prison le paradigme de la « *guerre aux drogues* » qui s'avère inefficace depuis plus de 100 ans pour répondre à l'enjeu de santé publique de l'usage de produits psychotropes.



La possibilité d'un suivi psycho-social lors de l'incarcération joue un rôle fondamental dans la mise en place d'un réseau de soutien qui puisse accompagner la personne dès sa libération (voir page précédente). En effet, le contexte carcéral ne favorise pas des conditions de base permettant aux personnes de se projeter dans un avenir différent. Comme évoqué précédemment, la prison peut constituer un moment de pause ou de diminution des consommations mais l'écart est très important à la sortie. Les difficultés que rencontrent les personnes détenues peuvent se poursuivre à la libération, voire s'aggraver. Par ailleurs, la personne se retrouve souvent avec l'impression de devoir tout reconstruire dans un contexte encore moins propice à un arrêt de la consommation ou à un usage de substances moins problématique pour elle-même. De fait, la suspension des droits sociaux durant l'incarcération et le délai avant leur réinstauration à la sortie fait de la sortie de prison un parcours du combattant pour permettre la continuité des soins de santé.

Parmi les personnes consommatrices de drogues rencontrées, nous constatons également que l'incarcération peut être source d'une très forte anxiété. L'arrêt contraint de la consommation engendre souvent une angoisse importante auprès de la personne, qui vient s'ajouter à celle engendrée par les conditions de vie en détention très dégradées. En effet, on peut faire l'hypothèse que la consommation de drogues et/ou médicaments peut générer un effet anesthésiant sur la souffrance de la personne et ainsi constituer un mode de défense contre l'angoisse. Dès lors, l'imposition par le service médical d'un arrêt de consommation ou d'un traitement régressif lors de l'incarcération peuvent être très difficiles pour la personne.

Dans ce contexte, l'action des travailleur-ses du projet Drugs.Lab va être de tenter de se servir de ce temps d'arrêt dans le parcours de vie de la personne afin d'offrir une écoute active autour des enjeux liés à l'enfermement (ou autres) ainsi qu'un accompagnement dans la formulation d'un éventuel projet d'avenir, lorsque cela est possible.

# Nouvelles prisons, la grande illusion?

Un nouvel établissement pénitentiaire sera mis en fonction à la fin de l'année 2022 à Bruxelles : la prison de Haren. À cette occasion, I.Care s'interroge sur les effets de l'architecture carcérale sur les personnes détenues, sur leur corps et leur santé et revient sur l'illusion selon laquelle la construction de lieux de privation modernes permettrait de remédier aux maux de la prison.

## Des corps derrière les murs



DELPHINE POUPPEZ - ANTHROPOLOGUE ET STAGIAIRE CHEZ I.CARE

Entre prisons vétustes et innovations architecturales, moyen de punition, de discipline ou de normalisation de l'expérience, l'espace carcéral influence singulièrement l'expérience des détenues, leur vécu, leur corps, leur santé.

La particularité de la peine de prison est, indéniablement, sa spatialité : la sanction s'exécute entre quatre murs, à l'écart du reste de la société. Comme l'expliquait Foucault<sup>1</sup>, avec le passage des châtiments corporels et publics comme moyen de dissuasion et de discipline, à l'enfermement des accusé-es dès le 18<sup>ème</sup> siècle, l'espace est placé au centre de la sanction pénale. La prison naît alors de la croyance en un cadre matériel apte à modifier les consciences, et à assurer simultanément une multiplicité de fonctions<sup>2</sup> souvent contradictoires – séparer, réinsérer, punir, protéger, contrôler, dissuader, éduquer... Des fonctions qui relèvent toutefois davantage de justifications politiques pour légitimer la prison que de réalités de terrain – dans les faits, un impératif prime : la sécurité. Dans cette grande ambition spatialiste, les architectes et concepteur-rices des prisons sont donc à la manœuvre pour traduire dans la pierre l'idéologie pénale : à chaque projet son architecture. Ainsi, le célèbre *Panopticon* de J. Bentham (1780), inspirant jusqu'à aujourd'hui l'architecture carcérale, était pensé pour maximiser la surveillance avec un minimum d'effectif : depuis une tour centrale, l'observateur-riche peut voir la totalité des cellules, disposées en cercle autour. Ce dispositif devait donner aux détenu-es le sentiment d'être constamment surveillé-es, et les pousser ainsi à s'autodiscipliner – faisant dire à Foucault que la prison produit des « *corps dociles* ». En Belgique, beaucoup d'établissements sont construits selon le modèle « *Ducpétiaux* »<sup>3</sup>, du nom d'un ancien inspecteur général des prisons au 19<sup>ème</sup> siècle, qui plaidait pour un encellulement individuel. D'inspiration monastique, l'isolement favoriserait la réflexion et la rédemption des âmes, répondant au mieux selon le réformateur au triple objectif de la peine : amendement, répression et prévention. Ducpétiaux proposait une architecture en étoile à quatre branches, constituée d'une tour de contrôle centrale (ou panoptique), d'où l'on peut surveiller l'ensemble des couloirs cellulaires. Les plus anciennes prisons en activité – Saint-Gilles, Forest, Mons, Leuven, Anvers, Namur, Gand... – en sont toutes héritières. Depuis, l'architecture de nos établissements pénitentiaires a peu évolué, à l'exception notable des prisons de Jamioux (1975), Lantin (1979) et Bruges (1991)... et bientôt de la prison (pardon, le « *village pénitentiaire* ») de Haren. On se contente de construire du neuf, plus propre, plus technologique. Et surtout, toujours plus contrôlé. Le modèle cellulaire, lui, ne semble jamais avoir été remis en question.

### Quand le bâti affecte la santé

Il est pourtant notoire que le bâti affecte le vécu et la santé des personnes incarcérées. De nombreux travaux, principalement depuis les années 2000, ont souligné le caractère déshumanisant de l'environnement matériel sur l'expérience de la détention.

Sont pointées du doigt la vétusté des lieux, l'insalubrité, l'absence d'intimité, la privation de mobilité et d'autonomie, la cohabitation imposée, l'absence de cloisons dans les cellules... condamnant à manger, dormir et se soulager dans le même espace partagé, dans des conditions d'hygiène plus que discutables. Lucie témoigne : « *J'ai toujours été pudique... mais j'ai dû apprendre à me détacher de ça. T'apprends à faire caca devant tes codétenues, à te doucher devant les autres... La fragilité, c'est fini en prison ! Tu t'endurcis, t'as pas le choix.* » Des facteurs amplifiés par la surpopulation structurelle de nos prisons, pour laquelle la Belgique a été condamnée à de nombreuses reprises par la Cour européenne des droits de l'homme et le Comité européen pour la prévention de la torture (2014, 2016, 2017, 2018...).

### Insalubrité et infrastructures carencées

Dans ce contexte, le corps des détenu-es peut être particulièrement affecté. L'insalubrité des bâtiments impacte directement la santé : les moisissures, par exemple, peuvent provoquer des maux respiratoires. L'état de certaines douches est propice aux infections, et les textiles, usés ou peu nettoyés, sont parfois infestés d'acariens et de punaises de lit – il est fréquent que l'on nous montre des plaques et démangeaisons sur le corps. Des collègues d'I.Care ont également pu découvrir, dans une prison, des trainées brunes odorantes dans les couloirs : « *Ne marchez pas au milieu, leur a confié un agent, il y a une fuite dans le conduit d'évacuation des sanitaires...* ». Ensuite, il y a les effets liés aux infrastructures. La sédentarité et l'impossibilité, dans beaucoup de prisons, d'accéder à du mobilier ou des espaces de sport, implique, entre autres, des prises de poids, pertes de muscles, problèmes aux articulations, etc. et peut engendrer troubles cardio-vasculaires, insuffisances cardiaques (le cœur tend à perdre sa puissance de contraction), voire l'altération de fonctions cognitives (par une baisse d'oxygénation des neurones)<sup>4</sup>. Quant aux cellules, aménagées pour des hommes jeunes et en bonne santé, elles sont inadaptées à la prise en charge de personnes handicapées, âgées ou souffrant de problèmes physiques. Une chaise dure, pas de fauteuil, lits très bas, pas de rampes ou de poignées près des toilettes : le mobilier n'est pas pensé pour les personnes en perte d'autonomie. Il n'existe pas, à notre connaissance, de cellules aménagées pour les personnes à mobilité réduite. Nous avons ainsi rencontré une détenue en chaise roulante qui ne peut accéder à l'ensemble de sa cellule, ni se rendre aux douches avec sa chaise : elle a donc droit à une bassine d'eau chaude pour se laver, sans aide.

### Des troubles sensoriels

L'enfermement peut également entraîner des conséquences insoupçonnées sur la sensorialité des personnes détenues. Dans les prisons, les sens sont soumis à des stimulations soit faibles, soit répétitives : champ de vision réduit, nourriture peu variée et souvent fade, mêmes odeurs, mêmes bruits, mêmes objets. La constance de l'environnement induit un phénomène d'habituation sensorielle, à

1 Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir, naissance de la prison*. Gallimard.

2 Milhaud, O. (2017). *Séparer et Punir. Une géographie des prisons françaises*. CNRS.

3 Scheer, D. (2016). Conceptions architecturales et pratiques spatiales en prison. *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, 2(2), 419-427.

4 Kornreich, C., & De Nutte, N. (2005). L'impact d'une activité physique régulière sur la santé physique et mentale : comment motiver le patient?. *Rev Med Brux*, 26, 89-96.

savoir une disparition progressive des réponses aux stimuli répétés, et donc une détérioration des sens<sup>5</sup>. Une étude en milieu carcéral<sup>6</sup>, bien que datée (1991), révélait sur base d'un échantillon de 1 000 personnes que 31 % des répondant-es évoquaient une baisse de vision dans les quatre premiers mois d'incarcération, et 50 % après un an. De même, 40 % témoignaient d'une perte d'odorat dans les huit mois. Véronique nous confiait : « *J'avais une bonne vue, avant. Ça s'est détérioré depuis que je suis en prison, je ne parviens même plus à lire. Donc je dois maintenant trouver des lunettes, et l'argent pour les payer.* » Quant à l'ouïe et au toucher, la tendance est double. Les bruits intempestifs et contacts désagréables (fouilles corporelles, saleté...), souvent perçus comme intrusifs ou violents, peuvent entraîner une inhibition de ces sens pour s'en protéger ; ou une exacerbation, les rendant intolérables. Associée à l'instinct de défense et de protection, signal d'alerte, l'ouïe peut aussi être sur-stimulée et donc exacerbée : il est fréquent que des détenu-es expliquent reconnaître tous les bruits de la prison – qui arrive, de quelle humeur...



## Le corps comme dernier espace à soi

Indirectement, l'environnement carcéral peut impacter les corps de façon plus subtile, mais non moins violente. Dans les études sur la spatialité, on considère que s'approprier un lieu est essentiel à la santé mentale : par un double mécanisme d'identification-projection, nous construisons notre identité à travers les lieux. Face à la privation de mobilité, de possessions matérielles et de marges de manœuvre sur l'environnement direct, dans un espace sans cesse partagé, contrôlé et soumis aux regards, le corps devient le dernier espace à soi. L'ultime possession. Considéré comme le lieu du soi, du « je », ce corps peut alors prendre une importance considérable : dernier rempart pour simultanément protéger et visibiliser son identité, support pour se différencier de la « masse » carcérale<sup>7</sup>. Les préoccupations sanitaires (crainte de contagion) et esthétiques peuvent prendre une ampleur nouvelle, donnant parfois lieu à des pratiques corporelles à risque (musclature excessive, marquages du corps...). Agir directement sur son corps, dans cette spatialité sous contrainte, peut finalement signifier un acte de résistance à l'institution. Automutilation, refus de se nourrir, actes suicidaires... une ultime tentative de reprendre du pouvoir du soi.

## Normaliser l'environnement carcéral ?

Tous ces éléments sont bien connus des architectes et concepteur-rices de prison. Les projets de réforme se succèdent, visant à « normaliser » l'environnement carcéral : on remplace les barreaux par des vitrages renforcés, on rajoute des couleurs, on fait entrer la nature. On développe un arsenal technologique pour favoriser « l'autonomie » des détenu-es dans leurs démarches et déplacements. Une autonomie factice. En réalité, on passe simplement d'une surveillance humaine à une surveillance technologique. Il suffit d'observer le vocabulaire mobilisé pour décrire le futur complexe de Haren – « village pénitentiaire » façon « campus », aux « infrastructures humaines », favorisant un sentiment de « normalité » et de « liberté » – pour cerner la volonté (ou ce qu'on veut en véhiculer) de transformer par le bâti l'expérience de la détention. Mais n'est-il pas purement illusoire d'espérer « normaliser » le quotidien, dans un environnement sans cesse plus contrôlé ? Cailletons, grilles, caméras, et portes sans poignées continuent d'habiller le paysage, les projets ne cessent de buter contre l'impératif sécuritaire. Retenons que l'espace, comme l'architecture, n'a pas d'effets par lui-même : l'espace n'agit que parce qu'il est investi, habité, approprié, perçu, détourné, instrumentalisé. Marqueur symbolique, objet de luttes pour la liberté, pour le contrôle. Ainsi, si louables soient les ambitions architecturales, tant qu'on mesurera le degré de liberté de chacun-e à l'espace qu'il peut parcourir, la prison ne sera jamais humaine.

5 Van De Vyvere, M. (2019). *Troubles sensoriels en milieu carcéral belge : Perceptions des soignants* [Thesis, Université d'Ottawa / University of Ottawa]. <https://doi.org/10.20381/ruor-23913>

6 Gonin, D. (1991). *La santé incarcérée : Médecine et conditions de vie en détention*. Paris : L'archipel.

7 Cunha, M. I. (2019). Fronteiras corpóreas e incorporações prisionais. *Tempo Social*, 31(3), 17-36. <https://doi.org/10.11606/0103-2070.ts.2019.161367> ; Cunha, M. I. (2018). Onstage and Off : The Shifting Relevance of Gender in Women's Prisons. In S. Gomes & V. Duarte (Éds.), *Female Crime and Delinquency in Portugal : In and Out of the Criminal Justice System* (p. 57-74). Springer International Publishing. [https://doi.org/10.1007/978-3-319-73534-4\\_4](https://doi.org/10.1007/978-3-319-73534-4_4)

## Paroles de détenues :

« Je fais de la rétention d'eau, j'ai les jambes très douloureuses. Quand je suis allée voir le service médical, on m'a dit : « il faut marcher, Madame, il faut bouger ». Mais vous vous foutez de moi ou quoi ? Vous avez vu la cour ? On est à 40 dans une cage à poules ! »

« J'ai toujours refusé les visites de ma famille, malgré le manque. Je ne veux pas leur imposer les murs, les grilles, les fouilles... C'est très violent comme images. Je ne peux pas imaginer qu'on fouille mon père ou ma mère, c'est ma punition, pas la leur. »

« Au début de mon incarcération, j'allais 1h/semaine à la salle de sport, et ça faisait du bien : quand on fait du sport, on expulse des choses, ça vide la tête... Je me sentais mieux. Maintenant la salle est fermée, les machines sont cassées. Et puis c'est surtout du boulot en plus pour les agents de nous déplacer. »

« Vous êtes les premières personnes que je vois en huit mois. Je suis agoraphobe, on m'avait placée dans une cellule à trois, j'avais peur en permanence. Je ne dormais pas, j'ai eu des plaques sur le corps, et le bras paralysé, à cause du stress. Mais même maintenant que je suis seule en cellule, j'ai toujours peur que les agents entrent, je guette les bruits près de ma porte. Déjà traverser le couloir représente pour moi une grosse source de stress, alors le préau et le travail, c'est impossible. »

« La solitude dont j'avais cruellement besoin n'a pas duré, car une femme est arrivée et s'est installée dans ma cellule. Je me sentais comme une chienne enragée. J'avais envie de la mordre, de la pousser en-dehors de mon intimité. J'étais prête à faire une bêtise pour aller au cachot : je préférerais être punie mais seule que de supporter la présence de quelqu'un auprès de moi. »



# Nouvelle(s) prison(s), ineptie sécuritaire et euphémisation du contrôle



DAVID SCHEER - CHERCHEUR INCC

Dans une carte blanche intitulée « J'ai visité la future prison de Haren... Dites-moi que je me trompe... » (*La Libre*, 26 mai 2022), la magistrate Anne Gruwez déplore, outre l'éloignement géographique de la future prison, une « conception futuriste basée sur celle des cellules du passé ». « Vous vous trompez, Madame la juge d'instruction... », répond le futur chef d'établissement (*La Libre*, 2 juin 2022) en insistant sur l'humanisation et la normalisation des conditions de détention que cette nouvelle prison devrait permettre.

Régulièrement, les détenu-es et les professionnel·les pénitentiaires disent préférer vivre ou travailler dans des prisons vétustes plutôt que dans des prisons modernes (Salle, 2012 ; Scheer, 2013). L'ambiance « familiale » qui

se crée pour supporter l'insalubrité dans les vieilles prisons entre ainsi en contraste avec les prisons récentes marquées par la froideur. Encore plus surprenant, les personnes détenues, interrogées par questionnaires, évaluent plus négativement les conditions matérielles de vie dans les prisons modernes que dans les prisons anciennes (Vanneste, Devresse, 2011).



Régie des bâtiments

Comme dans de nombreux États occidentaux, le parc carcéral belge contemporain est composé de prisons très contrastées : des prisons totalement insalubres datant du 19<sup>ème</sup> siècle – où les détenu-es se soulagent dans des seaux qu'ils déversent quotidiennement dans un dépotoir – jusqu'aux récentes prisons modernisées et technologiquement à la pointe. Nous retrouvons donc des bâtiments dans lesquels les manières de circuler, de communiquer, d'interagir ou de s'approprier l'espace sont radicalement différentes. De manière générale, les établissements les plus modernes se caractérisent par l'importance de la sécurisation à distance, l'hyper-sectorisation et le quadrillage des espaces, la fermeture des sections, la programmation et la circularité des déplacements. L'agencement spatial des prisons récentes contraste, en effet, avec celui de certaines prisons anciennes – totalement surannées, aux conditions matérielles dégradées et dégradantes, mais toujours en activité – dans lesquelles nous retrouvons de nombreux espaces de rencontre et de croisements, des nœuds dans les circulations de toustes et de chacune, une atmosphère singulière. Le retranchement technologique moderne, la non-acceptation du risque et la sophistication du contrôle expliquent aujourd'hui le paradoxe de la modernisation carcérale. En effet, le confort matériel des nouvelles prisons – offrant un cadre de vie plus décent aux détenu-es et un lieu de travail plus confortable aux personnels pénitentiaires – ne parvient pas à rendre le quotidien carcéral plus supportable.

Il s'agit avant tout d'une histoire de contrôle. Le point commun des prisons à travers l'histoire réside dans une volonté de maintenir le contrôle sur l'individu enfermé. Si le contrôle a traditionnellement été présenté comme un moyen – pour éviter la fuite ou l'agression, pour permettre l'expiation, ou pour transformer –, il est surtout une fin en soi. Les efforts de sécurisation – l'absence de risque étant érigée en exigence inconditionnelle – mènent à des prisons qui possèdent toutes les caractéristiques de la forteresse moderne : hauts murs, succession de grilles, systèmes de détection périmétrique, réseau dense de caméras, électronique des ouvertures de portes, réduction des mouvements (notamment, avec l'installation des douches en cellule), informatisation des relations (par des systèmes de *Prison cloud*)... Cette quête inassouvie de sécurisation passive – la « sécurité » passant par la réduction de contacts, et non par la valorisation de contacts positifs – n'est motivée que par l'émotion et les projections fantasmées de la prison : un lieu d'enfermement de l'autre dangereux (Garland, 2001). Les évasions ne

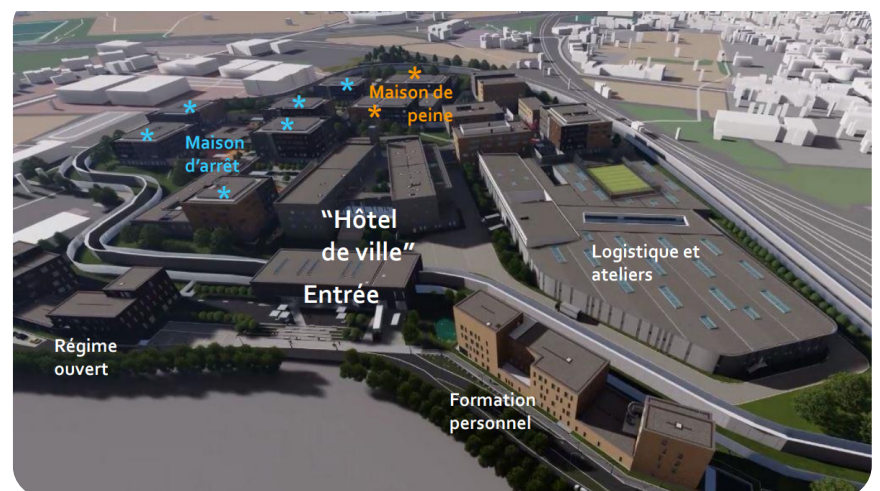
sont pas plus fréquentes dans les vieilles prisons (où il suffit parfois d'un coup de pied pour faire sauter une porte de cellule) que dans les nouvelles prisons présentées comme inviolables ; les agressions et mouvements d'opposition collective apparaissent plus régulièrement dans les prisons récentes ; le taux de suicide est plus élevé dans les prisons de haute sécurité. Ainsi, les prisons ultra-sécurisées sont paradoxalement plus insécures pour tout le monde : pour les personnes détenues qui se retrouvent isolées dans un cadre déshumanisant ; pour les professionnel·les pénitentiaires qui travaillent dans un cadre stressant et qui favorise le risque ; pour les citoyen·nes qui restent persuadé·es que cette sécurisation est nécessaire.

Néanmoins, les cahiers de charges destinés aux futures prisons débordent d'injonctions sécuritaires : taille des murs, dispositifs de sécurité multiples, imposition des gabarits de portes et fenêtres, zones tampons, espaces de retraits blindés... Des dispositions parfois difficiles à justifier, sauf à utiliser un nouveau vocabulaire pour désigner les nouvelles et futures prisons.

Ainsi, à mesure que les prisons s'éloignent des centres-villes, les architectes et/ou l'administration les présentent comme des villes : les couloirs ouverts sont des « rues » ; les carrefours de circulations extérieures sont des « places » ; les quartiers de détention sont des « unités de vie » ou des « pavillons » composés de « chambres » ; l'accueil et la salle de visite prennent place dans un « hôtel de ville » ; et l'ensemble des bâtiments constituent un « village pénitentiaire ». Le vocabulaire de la ville est omniprésent dans la justification de l'architecture des prisons nouvelles, et l'importance d'un imaginaire urbain parfois dystopique permet aux architectes de conserver une certaine autonomie dans un processus de conception qui minimise leur contribution créative (Scheer, Lorne, 2017). De surcroît, les architectes pénitentiaires sont, par ce jeu de mots, en mesure de nier l'expérience douloureuse, troublante et banale de l'enfermement en imaginant des villes-prisons comme des utopies scellées et statiques, dont la conception se réduit à l'agencement de bâtiments et à la programmation des circulations fonctionnelles.

L'euphémisation du vocabulaire architectural pénitentiaire – soit le recours à des termes impropres faisant vivre le mythe de la normalisation – a deux objectifs. Tout d'abord, il donne le sentiment d'un contrôle architectural sur la conception des infrastructures carcérales, alors même que la marge de manœuvre créative réelle est réduite. Si les contraintes sécuritaires et les spécifications techniques brident l'innovation ou l'originalité architecturales, les dessinateur·rices peuvent au moins s'engager dans un discours aspirationnel – utopique peut-être, mais certainement trompeur – visant à légitimer la construction de « nouvelles » prisons. Ensuite, cette terminologie permet aux concepteur·rices d'éviter de soulever des questions éthiquement difficiles sur l'expérience vécue de l'emprisonnement et ses effets, dont la discussion ouverte risque toujours de mettre en danger le bien-fondé de (la reproduction de) la prison.

L'architecte retraité Arthur Allen évoque cette terminologie urbaine comme un moyen de s'abstenir de tout commentaire sur le caractère moral et éthique d'une architecture qui visent l'enfermement et la domination (Allen, 1981). L'usage – conscient ou non – de ce langage euphémique par les architectes, puis par l'administration et les pouvoirs publics – permet d'éviter de (se) poser certaines questions. « *Nous ne faisons que nous tromper nous-mêmes* » conclut Arthur Allen (Allen, 1981, p. 6).



SPF Justice

## Bibliographie

- Allen Arthur, 1981, « The Language of Architecture », *The Canadian Architect*, vol. 26, n°1, pp. 1-8.
- Garland David, 2001, *The Culture of Control. Crime and Social Order in Late Modernity*, Oxford, Clarendon.
- Salle Grégory, 2012, « De la prison dans la ville à la prison-ville. Métamorphoses et contradictions d'une assimilation », *Politix*, vol. 25, n° 97, pp. 75-99.
- Scheer David, 2013, « Le paradoxe de la modernisation carcérale. Ambivalence du bâti et de ses usages au sein de deux prisons belges », *Cultures & Conflits*, n°90, pp. 95-116.
- Scheer David, Lorne Colin, 2017, « Illusions of Utopia. When Prison Architects (Reluctantly) Play Tetris », in Moran Dominique, Schliehe Anna (ed.), *Carceral Spatiality. Dialogues between Geography and Criminology*, London, Palgrave Macmillan, pp. 113-134.
- Vanneste Charlotte, Devresse Marie-Sophie (ed.), 2011, *Recherche relative à la classification et à la question des régimes au sein des établissements pénitentiaires*, Bruxelles, Institut National de Criminologie et de Criminalistique (INCC).

# Une architecture carcérale et genrée ?



LOLA GAUTHIER - CHERCHEUSE AU CRID&P (CENTRE DE RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE SUR LA DÉVIANCE ET LA PÉNALITÉ) À L'UCLouvain ET DOCTORANTE FRS-FNRS. \*

En Belgique, les femmes incarcérées représentent 4,6 % de la population carcérale<sup>1</sup>. Le filtrage genré effectué par la justice et les formes de contrôle social para-pénales font d'elles une minorité, dont il faut néanmoins souligner le caractère croissant. Les politiques pénitentiaires, au lieu de les protéger, laissent penser qu'elles sont trop peu nombreuses pour être considérées. En effet, la prison est une institution masculine, y compris au niveau de l'architecture.

## Une séparation architecturale selon les sexes

Pour comprendre le régime de genre de l'institution carcérale et son influence sur l'architecture de la prison, il est nécessaire de faire un bref détour par l'histoire de la (non-)mixité des lieux d'enfermement. La prison est en effet l'une des rares institutions monosexuées encore existante de nos jours : les femmes et les hommes sont incarcérés dans des quartiers de détention séparés. La non-mixité n'a cependant pas toujours été la règle. Jusqu'à l'Ancien Régime, les individus d'âges et de sexes différents étaient enfermés ensemble, sans distinction. La séparation sexuée apparut alors, défendant un double objectif de contrôle. Il s'agit, d'une part, de contrôler la sexualité des détenu-es (et ainsi d'éviter tant agressions sexuelles et que grossesses (non-)désirées) et, d'autre part, de contrôler la moralité des femmes en les éloignant des hommes délinquants et du vice qu'ils évoquent symboliquement. La femme représentait ainsi la garantie d'une vertu maternelle et familiale qu'elle se devrait d'incarner<sup>2</sup>. Ce schéma de pensée n'est pas sans influence sur la prison contemporaine. Aujourd'hui encore, les rapports de genre carcéraux sont pensés sous le prisme de l'essentialisme et de l'hétérocentrisme, ce qui permet d'accepter que la séparation sexuée est encore d'actualité de nos jours.

### Éléments de définition

L'essentialisme est une lecture du genre qui suppose l'existence d'une nature masculine et féminine et qui tend à reproduire des représentations stéréotypées de l'homme et de la femme et est opposée au constructivisme selon lequel le genre est une construction sociale.

L'hétérocentrisme est un schéma de pensée qui considère l'hétérosexualité comme la norme.

Ainsi, les politiques carcérales mettent ainsi en œuvre un système de répartition des personnes incarcérées sur base de leur sexe biologique, occultant par ailleurs toutes possibilités de fluidité du genre. Sur les 32 prisons de notre pays qui accueillent toutes des hommes, 9 seulement disposent d'une section pour femmes.

En Flandre, les prisons d'Anvers, de Bruges, de Gand, d'Hasselt et d'Hoogstraten disposent d'une section pour femmes. En Wallonie, il s'agit des prisons de Mons, Lantin et Marche-en-Famenne et, à Bruxelles, la prison de Berkendael. Cette sélection limite l'offre de diversité des établissements. De plus, les femmes sont parfois incarcérées loin de leur domicile, ce qui contribue à leur isolement personnel et familial et complique leur réinsertion.

Les femmes sont donc incarcérées dans un quartier de détention au sein d'une prison pour hommes. La supériorité numérique des détenus, faisant des femmes un cas d'exception dans la prison masculine, renforcée par le schéma de pensée patriarcal qui traverse les murs, font que les régimes carcéraux sont pensés au masculin neutre. Les hommes représentent un référentiel en termes de conception carcérale et architecturale et d'organisation de la vie quotidienne duquel les femmes sont « cachées ».

« Dans les prisons, les femmes, elles sont toujours cachées. (...) C'est une prison dans une prison » (femme incarcérée, prison de Lantin).

## Le cas d'une prison mixte

La non-mixité de la population carcérale est aujourd'hui à nuancer. Alors que la plupart des prisons qui accueillent des hommes et des femmes sont conçues pour qu'ils et elles ne se rencontrent pas, la prison de Marche-en-Famenne fait exception dans le paysage pénitentiaire belge puisqu'elle organise des activités en mixité.

La prison de Marche-en-Famenne a été initialement pensée pour accueillir seulement des hommes, dont certains bénéficiant d'une détention limitée. Il s'agit d'une modalité d'exécution de la peine privative de liberté permettant aux personnes de travailler la journée en dehors de la prison. Cependant, à l'ouverture de l'établissement, en 2013, la direction a institué la mixité de la population et a utilisé l'espace qui leur était réservé pour accueillir des femmes. Le quartier des femmes se trouve donc à l'entrée de la prison, ce qui devait faciliter les flux en termes d'entrées et de sorties des détentions limitées. Aujourd'hui, la prison a une capacité théorique de 300 hommes et de 12 femmes. La particularité de cet établissement est que les activités (le travail, les cultes, les formations, les sports collectifs...) sont organisées en mixité : détenus et détenues sont alors amenés à se côtoyer.

Malgré cette mixité assumée qui fait l'originalité de son régime, les quartiers de détention sont toujours répartis sur base du sexe biologique. Géographiquement, ils sont situés à des extrémités de l'enceinte carcérale, ce qui réaffirme, par la disposition architecturale des bâtiments, la séparation sexuée. Le cœur de la détention se trouve dans (ou à proximité) du quartier pour hommes. Numériquement, d'abord, par la disparité des places disponibles entre les hommes et les femmes. Le quartier des hommes dispose ainsi de plus grands espaces, communautaires notamment, mais également de plus de possibilités d'interactions, tant entre pairs qu'avec le personnel. Pratiquement, ensuite, puisque la plupart des activités sont organisées dans ou autour du quartier pour hommes, faisant de cet espace le centre névralgique de la prison, dans lequel la vie publique carcérale s'organise. Cela enlève une certaine autonomie aux femmes : alors que les flux de mouvements des détenus sont organisés pour qu'ils puissent se rendre seuls à ces activités, les détenues, puisqu'elles doivent traverser la prison, sont accompagnées d'un-e agent-e.

Cette organisation architecturale genrée peut s'illustrer, en outre, par l'accès au service médical. Ce service se trouve annexé au quartier de détention pour hommes. Alors qu'il est déjà largement reconnu que les besoins médicaux spécifiques des femmes sont peu (voire pas) pris en considération dans les prisons, par la distance physique et symbolique qui les sépare, les détenues sont moins amenées à rencontrer les professionnel·les de la santé. Pour éviter de se déplacer, parce que « c'est loin », nous dira une agente, les infirmier·ères vont parfois confier certaines facettes de leur rôle aux agent·es.

Par les politiques pénitentiaires, l'institution carcérale réaffirme son ancrage idéologique et symbolique dans le patriarcat. Les représentations et les pratiques sociales s'organisent ainsi autour d'une hiérarchie des genres, et l'architecture, qui tend à occulter les femmes et privilégier les hommes, ne fait pas exception. Nous réaffirmons donc que la prison est pensée par et pour les hommes.

<sup>1</sup> Sur un total de 11 004 personnes détenues. Les chiffres nous ont été communiqués par le Conseil central de surveillance pénitentiaire le 25 avril 2022.

<sup>2</sup> Corinne Rostaing, « La non-mixité des établissements pénitentiaires et ses effets sur les conceptions de genre : une approche sociologique », dans *Enfermements III. Le genre enfermé. Hommes et femmes en milieux clos (XIIIe-XXe siècle)*, dirigé par Isabelle Heullant-Donat, Julie Claustre, Elisabeth Lusset et Falk Bretschneider, Paris, Editions de la Sorbonne, 2017, pp. 33-52.

\* L'autrice réalise sa thèse sur les normativités carcérales à l'aune du genre.

# Megaprison de Haren : à quelques mois de l'ouverture, les incertitudes et les inquiétudes demeurent



MARION GUÉMAS - I.CARE ASBL

À Bruxelles, une nouvelle prison ouvrira ses portes à l'automne 2022. Pourtant, à quelques mois de sa mise en fonction, un grand nombre de questions restent sans réponses, laissant l'ensemble des acteur·rices concerné·es bien démuni·es pour anticiper ce déménagement.

La construction de cette nouvelle prison a été décidée dans le cadre du Masterplan « Détenue et internement dans des conditions humaines » approuvé en 2016. À la différence des prisons construites sur le modèle dit Ducpétiaux, donc en étoile, ce « village pénitentiaire » (terminologie choisie par l'administration) sera constitué de plusieurs bâtiments et « d'unités de vie » pouvant héberger une trentaine de personnes, dans des quartiers hommes et femmes. Ce nouvel agencement est présenté comme devant permettre « d'améliorer la qualité de vie, tant des détenus que du personnel pénitentiaire ». Un centre d'expertise psychiatrique et un centre d'observation clinique ont également été construits.



crédit : cafasso

## Un projet très critiqué

Dès son annonce, le projet de construction de cette prison a fait l'objet de vives critiques. Il a même donné lieu à la constitution d'une « Plateforme pour sortir du désastre carcéral », devenue depuis « Haren Observatory » qui documente l'avancée du projet. Parmi les critiques, celle de l'inadaptation de cette solution pour résoudre le problème de surpopulation des prisons. En effet, l'expérience montre que la création de nouvelles places ou de nouvelles prisons n'a jamais permis de remédier à la surpopulation, bien au contraire.

L'emplacement de la future prison fait aussi l'objet d'inquiétudes. Située au nord de Bruxelles, sur la commune de Haren, elle se trouve à moins de deux kilomètres de l'aéroport de Zaventem, exposant donc à des nuisances sonores importantes. Le site est également très isolé, par rapport aux anciennes prisons dans le centre de Bruxelles. Ayant eu l'opportunité d'aller visiter la future prison, des membres de l'équipe d'I.Care ont pu expérimenter la difficulté de s'y rendre. Il n'existe en effet aujourd'hui toujours pas de transport en commun permettant d'arriver directement devant la prison puisque celle-ci ne se trouve pas sur les axes des lignes existantes. Si le ministre de la Justice a indiqué en février dernier qu'un système « de navettes utiles entre une ou plusieurs gares et la prison de Haren » allait être mis en place pour le personnel pénitentiaire, rien n'est prévu pour les proches des familles de personnes détenues et pour les personnes qui seront amenées à venir travailler dans cette prison, certain·es de manière quotidienne : travailleur·ses des services externes (dont I.Care) et internes, avocat·es etc. Interrogée au début du mois de mai 2022, la ministre de la mobilité de la région de Bruxelles-Capitale admettait que « les distances [pouvaient] être longues depuis [les arrêts de bus existant] » et indiquait que la STIB « [étudiait] différents scénarios d'extension et d'adaptation des lignes existantes ». À quelques mois de l'ouverture de la prison, une telle imprécision laisse présager que rien n'aura été mis en place au moment de son ouverture.

Cette prison est également construite dans le cadre d'une collaboration public-privé dans laquelle le partenaire privé a la charge de la conception, de la construction, du financement et de l'entretien de la prison. C'est le consortium Cafasso qui a été choisi. Est cependant reproché à cette façon de procéder son manque de transparence, en particulier quant aux coûts réels que représentent ces collaborations.

## Prison de Haren : le règne de l'incertitude

Outre l'accessibilité, un autre point noir dans l'ouverture de cette prison apparaît : celui des difficultés de recrutement du personnel pénitentiaire. Selon les informations disponibles, la DG-EPI peinerait à recruter suffisamment d'agent·es pour assurer la surveillance à Haren. En effet, il semble qu'une part conséquente des agent·es actuellement en poste dans les trois prisons bruxelloises refuse d'être transféré·es à Haren, laissant planer une incertitude réelle sur la possibilité de respecter le calendrier du déménagement. Autre changement de taille attendu dans ce nouvel établissement : la distinction entre deux fonctions parmi le personnel pénitentiaire, à savoir entre assistant·es de sécurité et accompagnateur·rices de détention. Comme nous l'indiquions dans notre précédent numéro (MursMurs n°10), il est à craindre que la possibilité de mettre en œuvre les nouvelles missions des accompagnateur·rices de détention soit compromise en raison de la pénurie de personnel pénitentiaire que les prisons connaissent déjà et qui risque donc très sérieusement de s'accroître. Par ailleurs, le rôle dévolu à cette nouvelle fonction interpelle qu'à la double fonction d'accompagnement mais aussi de contrôle des personnes détenues, par la rédaction de rapports réguliers, qui risque de mettre à mal l'établissement d'une relation de confiance.

S'agissant des services externes, le plus grand flou règne également sur les modalités selon lesquelles ils pourront exercer leurs missions et accompagner les personnes détenues et à quelle date. Outre les questions d'accès à la nouvelle prison, les préoccupations sont majeures quant à la possibilité – au regard des moyens dont ils disposent aujourd'hui et de l'importance de la demande – de poursuivre leurs missions alors qu'il faudra jongler entre différents sites pendant plusieurs mois et pendant une durée indéterminée. Fin mai 2022, une question orale a été déposée par Magali Plovie, présidente du Parlement francophone bruxellois, à Elke Van den Brandt et Alain Maron, ministres de la région bruxelloise, concernant le travail des services externes et la nouvelle prison de Haren mais celle-ci n'a pas obtenu de réponse au moment de l'écriture de ces lignes.

## Quel avenir pour les anciennes prisons bruxelloises ?

Outre l'objectif de lutter contre la surpopulation carcérale, le projet de Haren devait aussi permettre de fermer les établissements bruxellois vétustes. Si le premier objectif ne sera selon toute vraisemblance pas atteint comme indiqué ci-dessus, ce deuxième objectif ne le sera à priori pas non plus. En effet, contrairement à ce qui avait été initialement annoncé, les trois sites des prisons bruxelloises ne devraient pas fermer – dans tous les cas pas dans un futur proche.

Le ministre de la Justice a en effet indiqué que la prison de Saint-Gilles, pourtant également jugée « vétuste », restera en partie ouverte jusqu'à 2024 (le site de la Régie des bâtiments évoquant quant à lui une ouverture jusqu'à 2025). La prison de Berkendael devrait être transformée en maison de détention pouvant accueillir une soixantaine de personnes ayant été condamnées à des peines inférieures à trois ans. L'avenir de la prison de Forest reste quant à lui encore plus incertain. Parmi les pistes proposées, la Ligue des droits humains appelle les autorités à transformer la prison en musée pédagogique sur la prison (voir dernière page de ce numéro), une initiative soutenue par I.Care.

1 190

nombre de places  
dans la prison de  
Haren

Dans le cadre de cet article, l'administration pénitentiaire a été contactée mais n'a pas souhaité répondre à nos questions.





## OPINIONS

# Haren, la prison du futur ?



CLAIRE HUGON - DÉPUTÉE FÉDÉRALE ET MEMBRE DE LA COMMISSION JUSTICE

« Certains détenus préfèrent les cancrelats de Forest à la froideur de Leuze ». En chemin vers le chantier de la prison de Haren, c'est ce titre d'un article d'Annick Hovine, paru en 2016, qui me trottait en tête. Avec la commission de la Justice, nous allions visiter la « prison du futur » - dite aussi « village pénitentiaire » - faite de pavillons où les cellules s'appellent des chambres et le bâtiment central, l'hôtel de ville. Celle dans laquelle les détenu-es disposeront d'une douche individuelle, d'un ordinateur pour passer leurs commandes, et de badges pour circuler. Celle qui est en construction grâce à un partenariat public-privé que les écologistes n'ont eu de cesse de critiquer notamment pour son opacité, son gigantisme, son coût faramineux, sa localisation excentrée qui entraînera des difficultés en tous genres, son impact sur la vie locale et la biodiversité, et de manière plus principielle parce qu'il poursuit les investissements massifs de la Belgique dans une politique carcérale dont les limites ne sont plus à démontrer.

Haren entrera pourtant en activité fin 2022. Alors ne faut-il pas en chercher les aspects positifs ? Le projet permettra effectivement de

se départir de l'architecture panoptique d'un autre âge pour aller vers des unités à plus petite échelle, offrira des conditions de salubrité incomparables avec la situation qui règne actuellement dans les prisons bruxelloises, des infrastructures plus confortables et variées... Lors de notre visite, des arbres de bonne taille attendent le long d'un chemin d'être replantés, on peut constater l'excellente isolation acoustique qui protège du vacarme des avions fréquents. Et pas un cancrelat en vue.

Et la froideur ? Il faudra tirer les leçons des constats posés dans l'exploitation des nouvelles prisons construites dans le même esprit et utilisant *Prison Cloud*. Il faudra éviter que la modernisation et la technologisation de la prison s'accompagnent d'un amenuisement du lien social ou de la solidarité, ou qu'elles riment avec décrochage ou isolement accrus pour les détenu-es, sans doute en grand nombre, qui rencontreront des difficultés pour utiliser les nouveaux outils mis à leur disposition. Il faudra évaluer et corriger le cas échéant.

Mais surtout, comment oublier que tout moderne qu'il soit, et malgré l'utilisation d'un langage qui tend vers l'euphémisme, ce complexe – « village » – est bien une méga-prison, qui reproduit et amplifie les inégalités sociales, qui relègue les détenu-es de Bruxelles aux confins de la ville et qui consacre un expansionnisme carcéral dont le coût humain et financier n'a d'égal que l'inefficacité ? Admettons que, sans doute, aucune prison ne pourrait à mes yeux mériter le qualificatif « du futur », tant il s'agit pour moi d'outils dont nous devrions nous dégager progressivement pour nous engager résolument dans d'autres voies, par exemple celle de la justice restauratrice, dans l'intérêt des victimes, des auteur-rices et de la société dans son ensemble.

## Haren ouvrira bientôt ses portes, le Conseil central de surveillance pénitentiaire veille.



SARAH GRANDFILS - MEMBRE DU BUREAU DU CONSEIL CENTRAL DE SURVEILLANCE PÉNITENTIAIRE (CCSP)

À la suite de sa visite du site en construction de la prison de Haren le 23 novembre dernier, le CCSP, dans un avis communiqué au Ministre de la Justice, transmet ses premières recommandations avant l'ouverture de la prison prévue dès octobre 2022.

Devenue une espèce de mythe à force de contestations et de retards successifs dans le chantier, Haren est pourtant bel et bien sortie de terre. Plus que cela, la méga prison ouvrira ses portes d'ici quelques mois. Chargé-es de veiller à ce que la prison soit placée sous le contrôle d'une commission de surveillance et sous la juridiction d'une commission des plaintes, le CCSP a dépêché une délégation sur place fin novembre 2021 incluant des membres des commissions actuellement en charge de la surveillance des prisons de Bruxelles.

Ledit « village pénitentiaire » est tellement vaste (plus de 10 ha soit un rectangle de 1 km de long sur 100 m de large) et les constructions tellement nombreuses (20 bâtiments), sans même encore y accueillir les plus de 1 200 détenu-es attendu-es et 724 équivalents temps plein au niveau de personnel soit près de 2 000 personnes quotidiennement sur le site, que cela donne le tournis. En arrivant sur le site, ce qui interpelle aussi c'est le ballet des avions dans le ciel au-dessus de nos têtes. Le vacarme est assourdissant. On est obligé de s'interrompre le temps que les avions passent.

Nous sommes invité-es à visiter une unité d'habitation d'une des futures maisons d'arrêt. Nous y accédons par un long couloir en béton, froid, éclairé par une forte lumière blanche et crue. Le ton est donné. Les espaces d'activités sont nombreux, grands, aérés. Les espaces individuels ressemblent plus à des kots ou des chambres d'hôpital qu'à des cellules. La disparition des barreaux aux fenêtres joue pour beaucoup même si en contrepartie, il est impossible d'ouvrir la fenêtre autrement qu'au niveau de la partie ajourée qui permettra d'aérer sans rien pouvoir jeter. Ce sont enfin les espaces d'isolement qui nous sont montrés. Les cellules « time-out » d'abord : cette pratique vise à isoler une personne le temps qu'elle se calme n'est actuellement pas réglementée. Les garanties élémentaires font donc encore défaut en vue d'encadrer le placement de détenu-es dans ce type de lieu d'isolement qui ressemble à s'y

méprendre à une cellule de punition : nue avec une porte blindée doublée d'une grille américaine. Ensuite c'est au tour des deux cellules de punition et de leur préau individuel. Ce dernier est tellement exigü que la pratique d'un sport y est illusoire, aucune protection n'est prévue contre les intempéries, la vue vers le ciel est obstruée par deux couches de grillages superposées. Une cage. Dans une des cellules de punition, c'est la présence d'un lit doté de points d'attache qui permettent de recourir à la contention qui frappe. Une cellule de punition sur deux en serait dotée dans toutes les unités d'habitation.

Compte tenu de ces premiers constats et de tous les enjeux suscités par l'ouverture de cette nouvelle prison, le CCSP a adressé un avis d'office au ministre de la justice afin qu'il puisse en être tenu compte d'ici à l'ouverture de la prison. Parmi ses recommandations, le CCSP insiste particulièrement sur la nécessité de remettre complètement en question le projet de « time-out » ainsi que sur les conditions matérielles des cellules de punitions à revoir à la lumière des standards internationaux applicables et de la dignité humaine.

Le CCSP et les commissions de Bruxelles travaillent désormais à l'organisation de la surveillance et de la gestion des plaintes en parallèle sur les sites de Saint-Gilles, Forest, Berkendael et Haren.



Retrouvez l'intégralité du texte de l'avis du 23 novembre 2021 sur le site du CCSP.

# Des projets innovants : comment I.Care investit l'espace carcéral



VINCIANE SALIEZ - I.CARE ASBL

Si l'objet social d'I.Care concerne l'ensemble des milieux fermés, son champ d'action actuel se limite à l'univers carcéral. Lors de la création de l'asbl, il était clair que nous voulions investir les prisons dans le cadre d'une démarche de promotion de la santé, c'est-à-dire en s'intéressant au renforcement des aptitudes individuelles, à la création de collectifs et d'espaces communautaires, en agissant sur l'environnement et en menant un plaidoyer politique afin que la question de la santé intègre l'ensemble de la politique pénitentiaire.

Nous étions face à des établissements aux diverses visions et cadres architecturaux, et nous suspicions l'influence de l'architecture et de l'organisation sur les personnes détenues, d'abord, mais aussi sur nos perspectives d'actions. En toute logique, comme de nombreuses associations accompagnant des personnes détenues, nous aurions dû nous limiter à des entrevues dans ce qui est communément appelé un « *parloir avocat* », c'est-à-dire un espace de 2 à 6 m<sup>2</sup> selon les établissements. Malgré sa dénomination, cet espace réservé au départ aux avocat-es venant rencontrer leurs client-es est en réalité également un lieu de travail pour de nombreux-euses psychologues et assistant-es sociaux-les. Au-delà de la configuration des lieux, bien souvent les personnes détenues sont appelées à se rendre au parloir sans avoir connaissance de la fonction du-de la visiteur-se, limitant ainsi son pouvoir de choisir en connaissance de cause de se rendre ou non au rendez-vous.

En 2019, cette action de promotion de la santé en cellule a été étudiée (recherche ProSess) par le service RESO de l'UCLouvain, et a montré ses spécificités et sa pertinence. Ainsi, les femmes détenues interrogées ont communiqué, avec leurs mots, leur perception d'être considérées, leur sentiment de confiance et de liberté de parole, le renforcement de leur estime d'elles-mêmes et de leur efficacité personnelle. Via ces mécanismes, des effets à moyen et long termes ont été perçus, participant à la réinsertion et à l'amélioration de la santé des personnes détenues.



Comment accompagner un public cumulant de nombreux facteurs de vulnérabilité dans ces conditions ?

Évitant de réduire notre réflexion aux limites de l'univers carcéral, il nous fallait impérativement diversifier nos approches, dans l'objectif d'une part de favoriser la rencontre et l'accompagnement selon les besoins individuels, d'autre part d'approcher l'environnement, qu'il soit architectural, matériel et relationnel.

Dès lors plusieurs espaces nous paraissaient à investir prioritairement : les couloirs des ailes/sections, les cellules, les bureaux adaptés et les préaux.

Les couloirs sont par définition des lieux de passage mais, selon les établissements voire les sections, ils peuvent avoir des utilisations diverses. Ils sont avant

tout des lieux de passage, des espaces permettant d'aller et de venir d'un lieu à l'autre sous le regard d'agent-es de surveillance pénitentiaire. Les couloirs ne sont pas des lieux dans lesquels les détenu-es peuvent s'arrêter, à moins d'attendre devant une porte. Seuls les téléphones accrochés aux murs sont des espaces d'immobilité, le temps d'appels vers le monde libre.

Les couloirs peuvent aussi dans certains établissements et certaines heures constituer un lieu de vie collective. Des périodes précises durant lesquelles les portes des cellules sont ouvertes et qui permettent aux personnes de circuler, s'asseoir à table, discuter voire manger collectivement. Ces temps sont investis par l'équipe car ils permettent une approche moins formelle, des discussions à bâtons rompus ainsi qu'une plongée dans la vie quotidienne de l'établissement, sous l'œil des professionnel·les de la surveillance.

Dans ces couloirs se dresse un défilé de portes, en général toutes semblables. Comme dans une démarche de soins à domicile les travailleur-euses d'I.Care s'y rendent afin d'approcher les personnes là où elles vivent la majorité du temps, dans l'univers qu'elles peuvent investir selon leurs moyens mais aussi leur degré d'acceptation de leur incarcération. Cette approche nécessite une grande vigilance : particulièrement chez les femmes, beaucoup ont subi des violences intrafamiliales et la question du consentement est primordiale dans leur reconstruction et réinsertion.

**Travailler en cellule, c'est donner l'opportunité à la personne d'accueillir le ou la professionnel·le, et donc d'avoir un pouvoir d'agir, loin des caméras de surveillance.** Pour les professionnel·les, la cellule est un support d'informations mais surtout de création de lien. L'investissement du lieu, la présence de livres ou de photos ou encore d'autres effets personnels permettent d'aborder différents sujets. Ainsi, par exemple, la présence du roman « *50 nuances de Grey* » dans une cellule avait permis à une travailleuse d'aborder progressivement la santé sexuelle, sujet souvent tabou.

En 2019, cette action de promotion de la santé en cellule a été étudiée (recherche ProSess) par le service RESO de l'UCLouvain, et a montré ses spécificités et sa pertinence. Ainsi, les femmes détenues interrogées ont communiqué, avec leurs mots, leur perception d'être considérées, leur sentiment de confiance et de liberté de parole, le renforcement de leur estime d'elles-mêmes et de leur efficacité personnelle. Via ces mécanismes, des effets à moyen et long termes ont été perçus, participant à la réinsertion et à l'amélioration de la santé des personnes détenues.

Enfin, les espaces à l'air libre, nommés comme en milieu scolaire « *les préaux* », sont des zones investies par I.Care. Chaque jour, chaque personne détenue peut sortir à un moment précis, durant un temps donné, en même temps que d'autres. La surveillance y est visuelle, en général à travers une vitre. Seul lieu collectif où les personnes incarcérées sont entre elles, rares sont les professionnel·les qui y pénètrent. Pour les personnes détenues, c'est un moment pour prendre l'air, marcher, discuter, etc. Certain·es n'y vont jamais : lieu de trafics, de « *ragots* », voire de règlements de compte, des personnes n'osent pas s'y rendre. I.Care ne s'y rend que dans les sections prévues pour les femmes, et jamais de manière quotidienne afin de préserver cette sorte d'intimité. Mais cet espace a un potentiel important. Permettre à certaines de s'y rendre (renforcement du sentiment de sécurité), transformer la discussion individuelle en discussion collective, approcher les personnes récemment arrivées dans l'établissement, s'imprégner de l'ambiance et renforcer notre compréhension de la dynamique de groupe, tels sont des avantages à cette démarche. Certains préaux sont grands, invitent à l'exercice physique, possèdent un abri contre la pluie ou encore une toilette. D'autres sont microscopiques, à l'ombre des murs, et rendent les rencontres plus complexes.

Si tous les établissements sont pourvus de préaux, de cellules et de couloirs, leur année (leur siècle !) de construction ainsi que la politique locale ont tous deux une grande influence sur nos possibilités de mener nos missions. D'un lieu à l'autre, d'une direction à l'autre, nos autorisations seront potentiellement accordées, voire parfois retirées. Elles sont régulièrement remises en question, tant notre démarche va à contre-courant de ce qui est attendu des services externes : qu'ils soient discrets, en prenant le moins de place possible, et en ne perturbant pas l'organisation locale qui par ailleurs tient trop peu compte de l'indispensable travail de dizaines d'associations.





# Le kit de sortie : quel bilan tirer, 10 ans après sa création ?



CARMEN ARMIJO VASCONEZ, VINCENT CLAPUYT ET SARAH LAGNEAUX - ÉTUDIANT·ES EN SANTÉ PUBLIQUE

**Le** kit de sortie distribué à certaines détenues sortant de prison existe maintenant depuis 10 ans. Quel bilan tirer de ce kit, 10 ans après son lancement et comment améliorer sa distribution ? Trois étudiant·es de l'ULB en master de santé publique se sont lancés, avec la collaboration d'I.Care, dans l'analyse de ce kit.

C'est dans le cadre d'un travail de promotion de la santé que nous avons décidé de porter notre attention sur la population carcérale, et plus particulièrement la sortie de prison.

Partageant les mêmes intérêts qu'I.Care concernant les recommandations se trouvant dans leur rapport 5 ans, nous avons décidé de nous baser sur ce dernier, plus particulièrement la suggestion d'I.Care de retravailler le sujet du kit de sortie.

par le biais de leur « plan drogue ».

La réalité est donc faite d'inégalités : pour un·e détenu·e, sortir de la prison de Forest, de Merksplas ou d'Andenne ne lui donnera pas les mêmes opportunités d'aide et d'accompagnement. Cet état des choses est une problématique majeure pour la réinsertion de la personne dans la société et la reprise en main de sa liberté et de son savoir agir.

Lors de notre entretien avec la coordinatrice de l'aide aux justiciables de la COCOM, la barrière de la langue a pu être identifiée comme un des obstacles majeurs au bon accès au kit de sortie. En effet, le jour de la libération, le·a détenu·e s'entretient une dernière fois avec le·a directeur·trice de la prison. C'est à travers cet entretien que l'évaluation de la situation de la personne sortante est faite. Les décisions de libérations se faisant au jour le jour, une traduction avec interprète n'est pas envisageable. Il est

donc possible qu'un·e détenu·e ne puisse expliquer ses ressources et besoins pour encadrer correctement sa sortie. Le kit de sortie n'est donc pas tout le temps distribué aux personnes y ayant droit.

Ceci nous amène au dernier constat, il existe un manque criant de ressources et de procédures d'aide encadrant la sortie de prison. Le·a directeur·trice est la seule pierre angulaire de cette étape cruciale de sortie d'une période de détention. Au-delà du fait que ces derniers doivent endosser une fonction très étendue, qui bien souvent déborde, le parcours « physique » de la sortie de prison est en manque d'un bureau de guidance pour assurer aux personnes d'être écoutées, comprises, outillées et orientées vers des services adaptés à leur retour à la liberté.



Le kit a été mis en place en 2012 dans le cadre d'une politique de prévention du sans-abrisme, l'objectif étant d'octroyer aux ex-détenu·es bruxellois·es les moyens de s'organiser durant les trois premiers jours de leur sortie. Ce projet, financé par la COCOM, bénéficie d'une enveloppe de 5 000 € par an pour être mené à bien. Un kit de sortie coutant environ 50 €, ce budget permet de confectionner et distribuer entre 110 et 115 kits par an.

Afin de bénéficier du kit de sortie, les détenus·es doivent répondre à deux critères : ne pas posséder plus de 100 € au moment de la libération et être dépourvu·es de point de chute à la sortie.

**La légitimité de l'existence d'un tel kit nous semble indéniable.** En France, en moyenne, 25 % des détenus·es sont en situation de précarité financière et de logement. Grand nombre de personnes incarcérées viennent d'un milieu défavorisé, et arrivent donc aussi en prison dans un état de santé dégradé. Il semble donc primordial de travailler sur des leviers permettant une sortie de prison plus fluide allant dans le sens d'une justice sociale.

## Et sur le terrain ?

Si les actions en promotion de la santé portent l'inclusion des publics bénéficiaires dans leurs réflexions et développements, le premier constat (même si les obstacles pour rentrer en contact avec le milieu carcéral et faire du lien avec des ex-détenu·es sont connus) a été les grandes difficultés à accéder à de l'information sur le kit de sortie : ce qui est mis en place, qui, quand, comment ? Cette réalité de terrain nous montre à quel point les détenus·es ou ex-détenu·es sont tenu·es à l'écart, négligé·es, discriminé·es.

Cependant, nos recherches nous ont conduit·es à faire un croisement d'informations, une personne ressource était systématiquement identifiée : la coordinatrice de l'aide aux justiciables pour la Commission communautaire commune de Bruxelles (COCOM). Véritable clé de voute pour la mise à disposition du kit de sortie, cette dernière est l'unique porteuse du projet pour la région bruxelloise. Pour les autres régions, les initiatives similaires sont rares. Seule la prison de Jamioulx dispose d'un kit de sortie distribué depuis deux ans. Une évaluation est en cours

## Quelles recommandations pour la suite ?

Il semble donc indispensable **d'adapter le kit de sortie aux besoins spécifiques des différent·es ex-détenu·es.** Une proposition d'amélioration pourrait être de mettre en place une cellule de sortie à la sortie de prison. Passage obligatoire pour tout·e détenu·e sortant, ce bureau permettrait aux professionnel·les d'évaluer la situation du ou de la détenu·e afin de voir s'il remplit les conditions pour bénéficier du kit de sortie et d'adapter par la même occasion le contenu du kit en fonction de ses besoins. En effet, il pourrait être intéressant de rajouter du matériel de réduction des risques dans le kit mais cela impliquerait évidemment une évaluation individualisée de la situation de chaque détenu·e sortant·e. Le déménagement prochain des trois prisons bruxelloises vers le site de Haren pourrait être une occasion à saisir pour mettre en place cette cellule de sortie. D'autre part, la mise en place de cette cellule à la sortie de prison pourrait être l'opportunité de mettre en place un service de traduction qui permettrait d'évaluer la situation du ou de la détenu·e sortant.

Le budget du kit de sortie n'étant pas particulièrement élevé il pourrait être intéressant d'envisager une augmentation de ce dernier, d'une part, pour améliorer sa distribution mais aussi pour augmenter son accessibilité. En effet, seul·es les détenus·es indigent·es y ont droit. Avec un budget un tant soit peu plus élevé, il pourrait être envisageable d'élargir le public visé par le kit. L'augmentation du budget pourrait aussi permettre d'améliorer le contenu du kit en y ajoutant par exemple une carte sim prépayée et du matériel personnalisé (cf. réduction de risques) par exemple.

**Pour finir, le kit de sortie est, comme beaucoup d'autres sujets belges, victime de la complexité politique de notre pays.** Afin de garantir une justice sociale au niveau national, il faudrait réussir à harmoniser la distribution du kit afin de garantir les mêmes opportunités d'aide et d'accompagnement à tous·tes les sortant·es de prisons belges.



# Les initiatives sportives en prison : le sport comme facilitateur de liens ?



CAMILLE COUETTE - I.CARE ASBL

En 2021, I.Care a reçu deux subventions de l'AVIQ, afin d'étendre ses actions de première ligne en promotion de la santé sur le territoire de la région wallonne. Dans MursMurs 10, vous avez pu découvrir notre travail d'accompagnement dans la section femmes de la prison de Marche-en-Famenne. Le projet Care.Connexion, via ce subside, a également pu voir le jour dans la prison de Jamioulx, où sont incarcérés plus de 400 hommes au sein d'une maison d'arrêt, d'une maison de peine, et d'une annexe psychiatrique.

## Un match de ping-pong participatif

L'équipe d'I.Care à Jamioulx est composée de différent-es travailleur-euses : Nicolas Tassin et Mamadou Cissé, éducateurs spécialisés, et Angélique Paquet, infirmière. Cette dernière, qui est également joueuse de ping-pong classée D6, au gré de ses rencontres, s'est vue invitée à jouer avec les membres de l'équipe soin de l'annexe psychiatrique et des patients qui y sont incarcérés. Ils ont pu disputer un match en 3 sets.

« Mon coéquipier écoutait mes conseils, on s'encourageait, on a pu apprendre à se connaître tout en jouant des matchs contre l'ergothérapeute et son coéquipier de double aussi qui était aussi incarcéré. » (Angélique Paquet, travailleuse d'I.Care)

Ce moment, sortant des sentiers battus que sont les entretiens individuels que l'équipe réalise dans la prison, fut l'occasion de créer du lien avec des personnes jusqu'alors jamais rencontrées.

« C'était un plaisir de taper la balle avec les détenus » nous raconte Angélique. « J'ai pu échanger avec des personnes plus fragiles, plus demandeuses de contact, et surtout, un public qu'on rencontre rarement. »

Angélique est de nouveau attendue dans les semaines à venir pour jouer !

## Un tournoi de mini-foot qui fait se rencontrer l'intérieur et l'extérieur

Organisé à l'initiative de Benoît Schiltz (agent pénitentiaire à Jamioulx, ayant maintenant comme fonction la gestion des cours, des formations, des activités socio culturelles et sportives) et de Nicolas (éducateur chez I.Care et entraîneur d'équipes de mini-foot), un tournoi interne de mini-foot a vu le jour avec, à la clé pour les vainqueurs, une rencontre avec l'équipe du futsal de Nalines.

« Cela faisait déjà 7 ou 8 mois que les détenus me demandaient d'organiser du foot, mais vu que j'avais des mouvements et des cours à placer tous les jours, que je suis seul, et que je dois rester avec eux dans le préau, je n'en avais pas la possibilité. Il s'est fait que dans l'horaire des cours, une « fenêtre » de 6 semaines s'est ouverte où je n'avais rien le mercredi matin. J'en ai donc profité pour organiser un tournoi intersections. L'idée était que chaque « compartiment » qui sort en même temps au préau fasse une équipe (6 au total) et qu'on fasse un tournoi ensemble. » (Benoît Schiltz)

## I.Care à Jamioulx en 2021

L'équipe d'I.Care a pu commencer son travail dans la prison de Jamioulx en septembre 2021. Sur les derniers mois de l'année, 14 personnes incarcérées ont pu être rencontrées et suivies par Angélique Paquet, Mamadou Cissé et Nicolas Tassin. Les sujets les plus abordés lors de ces rencontres varient selon les personnes mais concernent plus particulièrement les questions de réinsertion/sortie, d'état émotionnel, d'ordre médical, de fonctionnement de la prison ou encore du relationnel (au sein de la prison ou avec les proches).

Pour plus d'informations concernant les activités d'I.Care au cours de l'année 2021, vous pourrez retrouver notre rapport d'activité général en ligne sur notre site internet.

Désirant faire de ce tournoi un tournoi participatif, Benoît a laissé les personnes incarcérées gérer elles-mêmes les listes de joueurs : un responsable par section était désigné pour dresser les listes de joueurs de son niveau. Les matchs se disputant le mercredi, le responsable devait donner une liste de 12 joueurs le lundi précédent la rencontre. Une fois sur place, les 8 premiers étaient appelés, les autres constituaient la réserve au cas où il y aurait un désistement de joueurs ou une absence.



Source : SPF Justice

Les deux premières semaines ont été dédiées aux phases de poule (3 équipes par mercredi jouant chacune l'une contre l'autre). De là, il y eut un classement pour chaque poule. Ensuite, les deux derniers se sont affrontés pour les 5 et 6<sup>ème</sup> places. Les deux autres semaines ont vu se dérouler des demi-finales croisées (les 1<sup>ers</sup> de la poule A contre les 2<sup>èmes</sup> de la poule B et vice versa). Les gagnants de chaque match des demi-finales se sont ensuite affrontés. L'équipe ayant perdu en demi-finale contre le futur 1<sup>er</sup> a terminé 3<sup>ème</sup> du classement.

Le vainqueur de la finale a ensuite eu le plaisir d'affronter une équipe extérieure : celle coachée par notre collègue Nicolas, lors d'un match qui a eu lieu au sein de la prison le samedi 28 mai. L'équipe de Nalines l'a emporté aux tirs au but et une réception a été organisée à l'issue de cette rencontre.

Parallèlement, un trophée du fair-play a aussi été organisé. Chaque beau geste ou attitude positive rapportait un point, et des rouspétances sur l'arbitre, cartons jaunes, etc. recevaient un point négatif. À ce titre, ce sont les patients de l'équipe de l'annexe psychiatrique qui ont remporté le trophée. Ils joueront prochainement contre l'équipe de Charleroi Younited.

Source : SPF Justice





**Depuis 2019, en partenariat avec l'asbl BruZelle,** I.Care met à disposition des personnes menstruées dans la prison de Berkendael à Bruxelles, ainsi que dans les établissements de Marche-en-Famenne et de Mons, des troussees contenant 20 serviettes hygiéniques à leur entrée en prison ainsi que des protections périodiques gratuites et variées (tampons et protèges slips), dans différents endroits de la prisons pour faciliter leur accessibilité (sur régie, auprès du service médical, en libre-service sur section, etc.). Dès le départ, nous avons indiqué clairement qu'il ne s'agissait pas d'une action qui avait vocation à être pérennisée. En effet, pour I.Care, il a toujours été clair que répondre à ce besoin fondamental incombait avant tout aux autorités belges. **Nous nous réjouissons donc de l'annonce des ministres de la Justice et de la lutte contre la pauvreté et nous veillerons à sa mise en œuvre effective.**



## Une avancée salubre contre la précarité menstruelle en prison

Le 16 mai, la ministre de la lutte contre la pauvreté, Karine Lalieux, et le ministre de la Justice, Vincent Van Quickenborne, ont annoncé que près de 300 000 tampons et serviettes hygiéniques seront mis à disposition des femmes incarcérées en 2022. I.Care a donc sollicité Mme Lalieux pour en savoir plus sur cette annonce.

### **Pourquoi la lutte contre la précarité menstruelle concerne également les prisons ?**

Il était important dans le cadre de la lutte contre la précarité et les actions que j'ai souhaité mener et soutenir de ne pas oublier les personnes détenues, un public particulièrement vulnérable et particulièrement « invisible » pour le reste de la société. Il a été porté à mon attention notamment par I.Care la situation des femmes en milieu carcéral et leurs difficultés, des femmes bien souvent issues de milieux socio-économiquement défavorisés, isolées. Je ne suis ni ministre de la Justice ni ministre de la Santé, néanmoins je tenais à pouvoir agir en faveur de ce public. J'ai donc interpellé déjà en 2021 le ministre de la Justice qui s'est montré favorable à entamer une collaboration pour garantir un accès gratuit et structurel à ces protections qui ne sont pas un luxe, mais une nécessité. Jusqu'à présent, les détenues devaient majoritairement acheter leurs protections ou pouvaient compter sur I.Care et BruZelle, deux associations dont le travail bénévole remarquable doit être souligné. Aujourd'hui, l'État veut garantir à ces personnes une mise à disposition de ces produits de première nécessité. C'est pourquoi dans le cadre des moyens que j'ai décidé de débloquer pour la fourniture de protections menstruelles dans le cadre des colis alimentaires, j'ai souhaité réserver une partie de ce stock à la distribution de protections dans les prisons.

C'est aussi envoyer un signal important pour lutter contre le tabou des menstruations. La lutte contre la précarité menstruelle est une question de santé publique et d'égalité entre les genres.

### **Comment va se concrétiser l'annonce de la mise à disposition de protections hygiéniques dans les prisons belges ?**

La distribution en tant que telle dans les prisons relève donc des compétences du ministre de la Justice et des prisons. Une communication a été envoyée aux directions, leur expliquant l'arrivée prochain des protections et leur demandant de les distribuer gratuitement à toutes les femmes qui le désirent. Il faut naturellement mettre tout en œuvre pour que cette distribution se déroule dans les meilleures conditions et sans contrainte pour les femmes.

### **S'agit-il d'un projet qui a vocation à se pérenniser ?**

Oui c'est notre souhait. Depuis 2021, j'ai débloqué des moyens pour acheter des produits hygiéniques pour soutenir les plus fragilisés-es d'entre nous. J'ai demandé à ce que ces moyens soient inscrits au budget 2023 et j'entends structurer ces moyens sur le long terme. Cette garantie d'accès est importante particulièrement pour les femmes car elles doivent encore trop souvent choisir entre se nourrir, prendre soin de leur famille ou se protéger pendant leurs règles.

La mise à disposition des protections menstruelles dans les prisons s'inscrit dans cette démarche. **Nous ne nous arrêterons pas à l'année 2022.** Nous poursuivons le projet de distribution d'aide matérielle via les banques alimentaires et dans les prisons. Nous devons soutenir toutes les femmes, sans distinction, et cela passe aussi par une réduction de leur risque de précarité sous toutes ses formes.



Banderole présentant l'évolution des droits des femmes, affichée dans les sections femmes de Mons et Berkendael le 8 mars.



## 8 mars 2022 : I.Care se mobilise pour les droits des femmes détenues

Chaque 8 mars à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, I.Care se mobilise pour les femmes détenues.

À l'instar des années précédentes, nous avons offert un présent à l'ensemble des femmes détenues et des agentes dans les prisons de Berkendael, Mons et Marche-en-Famenne. Il s'agissait d'un masque pour le visage et d'une crème hydratante. Il s'agit là de produits auxquels les femmes ont habituellement peu accès en prison et qui auront permis, nous l'espérons, d'ouvrir la discussion sur les questions de santé et d'estime de soi en prison. Par ailleurs, à Mons et Berkendael, une banderole reprenant les grandes dates de l'évolution des droits de femmes a été déployée afin d'engager la réflexion et les discussions sur ce sujet.

À Marche, un atelier collectif a été organisé au quartier femmes pour préparer deux pancartes qui ont été utilisées lors de la manifestation organisée à Liège, à laquelle I.Care a pris part. Nous avons également sollicité les femmes détenues de Mons et de Berkendael pour récolter leurs témoignages et slogans que nous avons aussi mobilisés ce jour-là lors de la manifestation qui s'est tenue à Bruxelles.



Des travailleuses d'I.Care sont allées représenter les femmes incarcérées lors de la marche du 8 mars.

# Libre d'écrire : un concours d'écriture en milieu carcéral

L'asbl CAAP - Concertation des Associations Actives en Prison - organise un concours d'écriture en prison, intitulé « Libre d'écrire », en partenariat avec le Service de la Lecture publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B), l'Atelier d'éducation permanente pour personnes incarcérées (Adeppi), la Foire du livre de Bruxelles et la Compagnie Gambalo.

La CAAP a lancé cette initiative dans le cadre d'une de ses missions visant à favoriser l'accès à l'art et la culture pour les personnes détenues, notamment en veillant à impliquer derrière les murs davantage d'opérateur·rices culturel·les subsidié·es et actif·ves à l'extérieur tout en soutenant les associations actives en prison dans ces domaines.

Les objectifs de ce concours sont multiples : offrir un espace d'expression aux personnes incarcérées, faire entendre leurs voix via leurs mots, leur (re)donner le goût de la lecture et de l'écriture, faire évoluer les stéréotypes sur les femmes et hommes incarcéré·es dans nos prisons et lutter contre certains préjugés qui les concernent. Il s'agit par-là d'essayer également de rendre ce temps d'incarcération un peu moins « stérile » et de leur permettre de s'exprimer et d'avancer malgré les difficultés auxquelles ils font face au quotidien en prison.

Tous les textes finalistes, mentions spéciales et lauréats des trois éditions sont à retrouver sur le site internet du concours, [libredecrire.be](http://libredecrire.be).

La quatrième édition du concours débutera en novembre 2022. Stay tuned !



CAMILLE COUETTE - I.CARE ASBL

"Un jour..."

Lauréat de la catégorie oralité  
SPN

Mieux vaut vivre un jour comme une Lionne,  
Que cent, comme un bull-terrier  
Ma mère ne connaît pas le repos  
Je suis né un jour férié  
Les voies du Seigneur étant fermées.  
Elle s'est adressée à un Sorcier,  
Et depuis son fils est enfermé.

Tombé du ciel, un soir de pluie  
Je ne vis que la nuit depuis  
Par peur de mourir un jour,  
Sans avoir connu l'amour,  
Sans savoir où il se trouve,  
Dans la brousse ou dans la bourse...  
Ce mot n'existe-t-il que dans le Larousse ?

Rien n'est gratuit, un jour ou l'autre tout se paie  
Rien n'est acquis, un jour ou l'autre tout se perd

Je m'appelle Prince, ma mère m'appelle Samuel  
On m'appelle SPN, mon Père, lui, m'appelle qu'à Noël

Je suis né à Kinshasa dans les montagnes d'ordures  
Sur la route de l'Eldorado, à la recherche d'or pur.  
La première fois que j'ai vu la neige, c'était de la drogue dure.

Dans mon aventure, je me suis échoué contre un mur.  
J'ai toujours emprunté les mauvais sentiers.  
Un soir, juré, j'irai jouer où mes jours sont plus sûrs.

Rien n'est gratuit, un jour ou l'autre tout se paie  
Rien n'est acquis, un jour ou l'autre tout se perd.

La Porte

Lauréat de la catégorie poésie  
Marlone Badibanga

Une sèche au bec et une plume en main  
Je suis le mec qui goûte le vin  
Parfois me parviennent des airs  
Comme soufflés par un malin génie  
Chutant du céleste paradis  
Mais je préfère taire ce qui se déterre  
Encre sur feuille l'instant est notre  
D'autres nous hissent au rang d'apôtre  
L'écorché creuse un ciel profond  
Si fort qu'il perfore l'email  
Nous sommes en tenaille  
Ce monde tourne-t-il vraiment rond  
L'angle s'est bel et bien penché  
Ma langue est quelque peu satinée  
J'aurais beau tomber, sombrer dans l'isolement  
L'humanité s'accomplit toujours dans le néant  
Nombreux sont ceux qui écoèrent le porteur  
d'images  
J'avale ma salive pour ne pas m'étouffer de rage  
Mais tard le soir je lis leur sort à la lame d'une  
marge  
Toujours est-il chétif nos voyages  
S'attardent souvent sur l'écrin d'un cipre  
verdoyant  
J'ai même cru voir un soir l'aurore vermillon.

libre  
d'écrire

# WHAT'S

# NEW?

## Avoir accès à l'information, la comprendre et l'utiliser : l'enjeu de la littératie en santé en prison



DELPHINE THÉZÉ - I.CARE ASBL

L'écrit a une place prépondérante dans la communication pour les personnes détenues en Belgique.

Cette communication, complexe et souvent inadaptée au public, engendre des barrières linguistiques et culturelles pour l'accès aux soins.

### La littératie en santé, késako ?

La **littératie en santé** désigne « la capacité d'accéder, de comprendre, d'évaluer et d'appliquer l'information de manière à promouvoir, à maintenir et à améliorer sa santé et celle de son entourage dans divers milieux au cours de la vie »<sup>1</sup>. Il y a donc « une responsabilité partagée entre les individus et le système de santé dans lequel ils évoluent »<sup>2</sup>. Il a largement été démontré qu'« un faible niveau de littératie impacte négativement les comportements de santé ainsi que l'utilisation des services de santé et de prévention. Il existerait un lien entre de bas niveaux de littératie et une participation plus faible à des activités de prévention, une prévalence plus forte des facteurs de risque pour la santé, une communication moins efficace avec les professionnels de santé, une compréhension limitée des prescriptions, une autonomie limitée dans la gestion des maladies chroniques, une augmentation des hospitalisations et des réadmissions, et une augmentation des coûts liés aux soins de santé »<sup>3</sup>. Améliorer le niveau de littératie est donc un enjeu majeur de santé publique.

### Une vision dépassant les compétences individuelles

Selon le dernier rapport du Centre fédéral d'expertise des soins de santé, « le concept de **littératie en santé organisationnelle** traduit le fait qu'outre les capacités personnelles des individus, **l'organisation des systèmes de santé revêt également une importance fondamentale pour faire évoluer la littératie en santé d'une population** »<sup>4</sup>. Des organisations « *health literacy friendly* » sont des organisations facilitant « la navigation, la compréhension et l'utilisation des informations et des services par les utilisateurs »<sup>5</sup>.

### Une population carcérale belge ayant un faible niveau de littératie en santé

Au vu des origines culturelles (notamment les barrières linguistiques), du faible bagage éducatif (beaucoup ne savent pas lire ou écrire) et du profil socio-économique d'une part importante de la population détenue, la communication essentiellement écrite au sein des prisons renforce les inégalités sociales envers un public déjà largement porteur de facteurs de vulnérabilités.

Le « *billet de rapport* » ou encore « *fiche message* » en est un exemple concret puisqu'il a une place incontournable dans la communication quotidienne : chaque détenu-e doit formuler ses demandes médicales, sociales, juridiques, de visites de famille, etc., par écrit sur ce document. Souvent peu lisibles et complexes (jargon de la prison, multiples photocopies impactant la lisibilité, non traduction, pas/peu d'images, etc.), ils ne permettent pas aux personnes détenues de se les approprier. De même, il n'y a pas de service d'interprétariat disponible, malgré une proportion importante d'étranger-es détenu-es (43 % en moyenne dans les établissements en Belgique mais cette proportion est encore supérieure dans certains établissements).

### L'environnement carcéral sous la loupe de la littératie en santé

Il n'est aujourd'hui plus à démontrer que la prison est un milieu de vie fermé dont l'environnement et son organisation, très complexe, impactent directement les déterminants sociaux de la santé et donc la santé globale des personnes incarcérées.

La littératie en santé n'est cependant actuellement pas prise en compte dans la manière de penser l'organisation carcérale et n'est que très peu travaillée au niveau individuel.

Pourtant, les besoins sont énormes. Le manque de moyens et de personnel, la surpopulation chronique au sein des prisons et la vétusté de bon nombres de bâtiments sans équipement informatique récent, ne permettent pas aux professionnel-les travaillant en prison de pouvoir communiquer correctement avec les personnes détenues.

### Une question d'équité dans l'accès aux soins et à la santé en prison

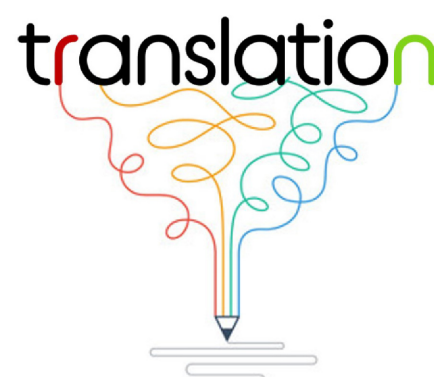
Introduire le concept de littératie en santé organisationnelle en prison implique de repenser la communication en prison pour les personnes ayant besoin d'aide et de soins. Ceci relève de plusieurs enjeux sociétaux de réinsertion, de lutte contre les inégalités sociales de santé, de respect des droits humains et de santé publique.

Fournir des informations claires et fiables concernant les soins de santé (le consentement éclairé du/de la patient-e, les dépistages, vaccinations, prises des traitements, etc.), tout comme les droits de visite ou sur la situation juridique, constituent des éléments essentiels au respect des droits des personnes détenues. La continuité des soins, un accompagnement socio-juridique de qualité et le maintien des relations sociales extérieures (familles/amis), et donc une sortie de prison « réussie », en dépendent.

### Translation : un projet pilote sur la littératie en santé organisationnelle à Lantin

Le projet Translation, soutenu par la Fondation Roi Baudouin, en collaboration avec l'administration pénitentiaire, est un projet pilote autour d'une réflexion sur l'organisation de la communication carcérale au sein de la polyclinique de la prison de Lantin. Il sera mis en œuvre entre l'été 2022 et la fin décembre 2023.

Des canaux de communication seront retravaillés pour qu'ils soient « *health literated* » et adaptés aux besoins spécifiques des personnes incarcérées. Il sera mené en collaboration avec ces dernières, les professionnel-les travaillant en prison, un-e graphiste, des interprètes ainsi que l'asbl Cultures&Santé. Une attention sera portée à la création d'outils et de canaux de communications réalistes et adaptés aux réalités carcérales actuelles. Notre objectif est également que ces nouveaux outils puissent ensuite être utilisés dans l'ensemble des prisons belges.



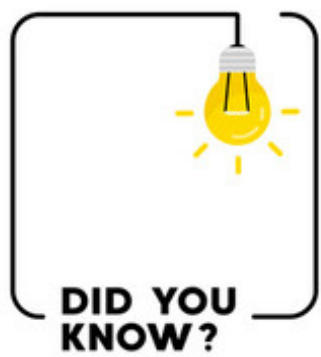
1 Rootman I., Gordon-El Bihbety D., Vision d'une culture de la santé au Canada : Rapport du Groupe d'experts sur la littératie en matière de santé, Ottawa, Association canadienne de santé publique, 2008, p.13.

2 Rondia R, Adriaenssens J, Van Den Broucke S, Kohn L. Littératie en santé : quels enseignements tirer des expériences d'autres pays ? – Synthèse. Health Services Research (HSR). Bruxelles: Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE). 2019. KCE Reports 322Bs. D/2019/10.273/62

3 Berkman, N. D., Sheridan, S. L., Donahue, K. E., Halpern, D. J., & Crotty, K. (2011). Low health literacy and health outcomes: an updated systematic review. *Annals of internal medicine*, 155(2), 97-107

4 Ibid 2

5 Brach, C., D. Keller, L. M. Hernandez, C. Baur, R. Parker, B. Dreyer, P. Schyve, A. J. Lemerise, D. Schillinger. 2012. Ten Attributes of Health Literate Health Care Organizations. *NAM Perspectives*. Discussion Paper, National Academy of Medicine, Washington, DC.



## Sortie du rapport d'activité d'I.Care

En juillet 2022, I.Care publiera son premier rapport d'activité général. Dans ce rapport, nous reviendrons sur la philosophie de notre asbl et notre façon de travailler. Nous partagerons le déroulé de nos projets au cours de l'année passée : notre déploiement en Wallonie, la continuité de nos projets dans les prisons bruxelloises et nos activités de plaidoyer. Nous ne manquerons pas de revenir sur l'urgence d'agir pour la santé des personnes incarcérées. Vous pourrez le retrouver sur notre site internet.



## 9<sup>ème</sup> édition des Journées nationales de la prison

Du 11 au 20 novembre 2022 auront lieu les Journées nationales de la prison. À l'initiative d'un groupement pluraliste d'associations et d'organisations, ces journées informent et stimulent la discussion autour de la situation carcérale en Belgique.

Dans ce cadre, Genres pluriels, en collaboration avec I.Care, participera à une journée d'étude « *Observatoire des vécus et des réalités des personnes transgenres incarcérées : quels constats dans les prisons belges ?* » le samedi 19 novembre, entre 10h et 17h, à Bruxelles.



## Un musée à Forest

À l'automne 2022, la prison de Forest devrait fermer ses portes. Les personnes détenues seront transférées à la prison de Haren. La Ligue des droits humains appelle les autorités à en faire un outil pédagogique et historique en transformant la prison de Forest en Musée pédagogique de la prison en Belgique. Vous pouvez trouver [la pétition sur change.org](https://change.org), ainsi qu'une [vidéo explicative des enjeux du musée sur la chaîne YouTube de la LDH](#).



Drogues, dépendances et société :  
tou-te-s concerné-e-s !



## Colloque Drugs and society

Cette semaine « *Drogues, dépendances et société* » rassemblera, à Bruxelles, du lundi 26 au vendredi 30 septembre 2022, plusieurs événements-phares sur le sujet et sera, entre autres, l'occasion de rassembler des acteur-rices d'horizons très divers, de mettre en avant les pratiques les plus pertinentes et les recherches les plus récentes, et de faire évoluer de manière collective le regard que nous posons sur ces questions.

12

## Prochain MURSMURS (décembre 2022)

Dans notre prochain numéro, MursMurs se penchera sur les questions du genre en milieu carcéral : femmes, hommes, personnes transgenres... comment l'institution carcérale prend en compte les différentes situations et problématiques liées au genre ?

Vous avez des articles à proposer ? Une idée de personne ressource sur ce sujet ? Merci de nous écrire à l'adresse suivante : [mursmurs@i-careasbl.be](mailto:mursmurs@i-careasbl.be).

